

de régler le problème. Je voudrais que le ministre adopte la doctrine qu'on a exposée bien des fois partout au pays, à savoir que les Canadiens ont fondamentalement droit à un logement convenable et propre à des coûts raisonnables. Telle est la doctrine que j'ai entendu exposer par les ministres précédents. Le ministre veut mettre l'accent sur la piastre, ce qui veut dire plus d'argent aux constructeurs, aux promoteurs, aux sociétés de financement afin de les persuader d'accroître le stock de logements. Dire que je suis un peu désappointé, c'est un euphémisme, monsieur l'Orateur.

Ce qu'il nous faut, c'est un programme massif de remembrement foncier incluant l'argent nécessaire pour viabiliser les terrains. Ce ne serait que le premier pas et je voudrais signaler cinq ou six autres points au ministre pour le tenir en éveil. Il faut fixer un objectif à la construction de logements dans le secteur privé, le secteur public et le secteur non lucratif. J'aimerais que le ministre nous dise: «Le secteur privé devra construire tant de logement, le secteur public tant d'autres et le secteur non lucratif tant également». Si le ministre veut que je lui suggère des chiffres, je le ferai volontiers. Il faut fixer des objectifs dans les diverses régions du pays si l'on veut satisfaire aux besoins actuels et remédier au manque de logements.

Il faut imprimer un vif élan aux logements sociaux. Quelle pitié que ceux-ci ne représentent que 1.9 p. 100 de tous les logements au Canada! C'est une honte! Des fonds et des subventions s'imposent à l'intention des gens qui ont besoin de logements sociaux. Nous devrions tâcher d'atteindre au moins le niveau minimum établi aux États-Unis, où les logements sociaux représentent 5 p. 100 du total des habitations. En Angleterre, dans les pays scandinaves et dans la plupart des pays d'Europe, au moins 30 p. 100 des logements sont des logements sociaux. Il faut imprimer un essor au secteur non lucratif du logement en assurant de justes subventions aux gens qui s'en occupent.

Monsieur l'Orateur, puis-je parler ouvertement et personnellement à la fois au ministre? Il paraît qu'il va rencontrer des fonctionnaires à la fin du mois pour décider des subventions à verser au secteur non lucratif. J'ai reçu des instances de gens de Toronto qui s'occupent de logement sous forme coopérative, et ce qu'ils veulent, le ministre le sait, ce sont des subventions comme celles que verse la province d'Ontario. Je vais suivre la chose de près pour voir ce que le ministre décidera dans ce domaine.

Comme l'a dit à maintes reprises le chef de notre parti, il nous faudrait en second lieu des hypothèques à un taux d'intérêt raisonnable. Notre parti suggère le taux de 6 p. 100. Toutefois, nous l'avons signalé, il ne faut pas songer au taux d'intérêt seulement mais au montant des investissements. Le ministre devrait pouvoir nous dire qu'il va mettre tant de milliards de dollars à la disposition du logement en 1975 et qu'il va se les procurer des institutions financières et du secteur privé. Il devrait leur rappeler qu'ils ont la responsabilité sociale d'affecter une partie de leur portefeuille de placement à la satisfaction des besoins de logement social au Canada. Nous voulons un taux d'intérêt raisonnable, nous ne voulons pas que le ministre subventionne les institutions financières et les constructeurs privés.

M. Nystrom: Il est la providence des sociétés.

M. Gilbert: Nous voulons que les subventions profitent aux citoyens ordinaires, aux gens à revenu faible et moyen. Je suis étonné que les membres du parti libéral laissent le ministre et la SCHL s'en tirer à si bon compte.

L'habitation

S'ils se donnent la peine de lire le bill, ils seront aussi contrariés que nous. Monsieur l'Orateur, ce que le ministre devrait faire en définitive, ce serait créer une société nationale de construction. Pourquoi pas?

Des voix: Pourquoi pas?

M. Gilbert: Pourquoi pas? A voir la qualité minable des maisons construites par les entrepreneurs privés, je trouve qu'il est temps que nous ayons une société nationale de construction pour montrer l'exemple dans la qualité de la construction. Elle pourrait utiliser les techniques d'avant-garde mises au point par le Conseil national de recherche et d'autres organismes pour assurer le meilleur logement au meilleur prix possible. Mes amis conservateurs conviennent, j'en suis sûr, que nous avons besoin des meilleurs logements au plus bas prix. C'est pourquoi nous avons honte du bill C-46. Nous espérons que le ministre et les fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement l'étudieront de nouveau et prévoient des subventions pour les travailleurs et les personnes à faible revenu plutôt que pour les institutions financières et les entrepreneurs du Canada. Nous n'avons que faire d'un acrobate. Il nous faut un ministre qui s'intéresse aux besoins des Canadiens en matière de logements et qui agisse en conséquence.

● (1610)

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je ne vois plus grand-chose à dire au sujet de ce bill après les remarques de l'éloquent porte-parole de mon parti, la représentante de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) et le député de Broadview (M. Gilbert). J'aimerais toutefois faire quelques remarques sur le bill C-46.

Je suis ravi de constater la présence à la Chambre du ministre des Affaires des anciens combattants M. MacDonald (Cardigan) car nous lui avons demandé son aide pour le programme de logements destinés aux anciens combattants qui doit prendre fin le 31 mars prochain. On nous a dit que le nouveau bill sur l'habitation répondrait de façon fort satisfaisante au besoin des anciens combattants. Néanmoins, je n'y vois rien qui puisse les aider. Je persiste à croire que nos anciens combattants ont besoin de logements décentes et qu'ils devraient tous pouvoir en obtenir un. J'espère que nos instances auront des résultats même si rien ne s'est fait jusqu'ici.

Je félicite le ministre pour les améliorations prévues par le bill. La subvention de \$500 accordée à ceux qui achètent leur première maison n'est pas suffisante. A mon avis, il faudrait élargir la portée de cette disposition et l'appliquer également aux maisons déjà existantes. Le ministre estime, je le sais, qu'il encouragera ainsi la construction de nouvelles maisons. Qu'il me permette de lui faire remarquer que la vente des maisons déjà existantes aboutirait déjà à ce résultat. La mesure ainsi élargie toucherait ceux qui ont le plus besoin d'aide, les personnes à faible revenu, autrement dit les travailleurs pauvres.

Le ministre devrait aussi envisager d'aider certaines autres personnes qui habitent actuellement dans une maison, par exemple, les femmes séparées de leur mari. Ainsi, j'ai reçu une lettre d'une femme affolée, mère de deux ou trois enfants, abandonnée par son mari. Elle espérait pouvoir se prévaloir des avantages du programme d'aide à l'acquisition d'une maison. Elle présenta sa demande en juillet, pensant qu'elle serait approuvée, mais elle reçut aujourd'hui même, je crois, une lettre du chef de cabinet du ministre l'informant que sa demande n'avait pas été approuvée. Elle n'a pas de chance. Elle continue à